

**A L'ATTENTION DE :
MESDAMES ET MESSIEURS LES BATONNIERS EN EXERCICE,
PRESIDENTS ET ADMINISTRATEURS DE CARPA**

Réf. : 11.0411/3822

Paris, le **17 MARS 2011**

Concerne :

- **Communication bancaire**
- **Relevés d'opérations / Ordres de virements**
- **Disparition du protocole ETEBAC**

Madame le bâtonnier, monsieur le bâtonnier,
Madame le président, monsieur le président,

La communication télématique entre les banques et leurs clients évoluera ces prochains mois, qu'il s'agisse des rapprochements bancaires automatiques ou de l'envoi des virements dématérialisés.

Ainsi, le 30 septembre 2011, le protocole réseau X25 de France Télécom, qui historiquement était utilisé pour ces opérations, ne sera plus maintenu.

Par voie de conséquence, le protocole de communication bancaire ETEBAC (Echange Télématique entre Banque et Client), utilisé pour la transmission des fichiers entre les banques en France et leurs clients, qui s'appuie sur X25, disparaîtra.

Cette évolution a trois conséquences pour les Carpa et les Ordres d'avocats :

- ✓ **Contractuelle** : les banques proposent de nouveaux contrats pour la communication bancaire,
- ✓ **Organisationnelle** : pour sécuriser les acquittements nécessaires au déclenchement de l'exécution des débits, la confirmation des ordres de virements par fax ne sera plus d'usage et les banques imposeront à leurs clients la mise en œuvre de signatures électroniques (disjointes ou jointes à la transmission de fichiers)
- ✓ **Informatique** : les logiciels de communication bancaire spécifiques à ETEBAC, ne fonctionneront plus à partir du 30 septembre 2011, (sauf décision de dernière minute).

Bien que les logiciels développés par l'Unca ne soient pas directement concernés, nous avons analysé les solutions de substitutions proposées par les banques, les éditeurs de logiciels et les prestataires de services en tenant compte :

- ✓ d'une part, des informations que des Carpa et des Ordres nous ont communiquées sur l'organisation des échanges en matière de relevés d'opérations et des ordres de virements débiteurs,
- ✓ d'autre part, que toutes les solutions de substitution à ETEBAC exploitent l'Internet – alors que pour des raisons de sécurité évidentes, l'Unca recommande de ne pas avoir un tel accès sur les ordinateurs qui hébergent ses logiciels.

Il ressort de ces rencontres plusieurs options possibles qui tiennent compte des contraintes de sécurité et d'organisation :

1. Les services de la Carpa disposent d'un logiciel de communication bancaire

- a) Vous pouvez opter pour l'installation d'une nouvelle version de logiciel qui exploitera le protocole EBICS (Electronic banking internet communication standard) en substitution d'ETEBAC pour la transmission des fichiers interbancaires.

Il sera alors nécessaire de l'installer sur un poste disposant d'une connectivité à l'Internet.

Les échanges de fichiers avec les logiciels de l'Unca seront réalisés par l'intermédiaire d'une clé USB.

- b) Ou bien, tenant compte du coût de mise à jour et de maintenance, vous envisagez d'abandonner cette solution au profit de l'utilisation du site Internet professionnel de votre banque qui dispose d'un espace de téléchargement dédié à l'échange des fichiers interbancaires.

Il sera alors nécessaire de le faire depuis un poste disposant d'une connectivité à l'Internet.

Dans ce cas également, les échanges de fichiers seront réalisés par l'intermédiaire d'une clé USB avec les logiciels de l'Unca.

2. Les services de la Carpa n'ont pas de logiciel de communication bancaire

- a) Vous envisagez l'acquisition d'un logiciel de communication bancaire, reportez vous au point a) du chapitre précédent.
- b) Grâce au site Internet professionnel mis à la disposition de votre banque, vos services pourront télécharger les fichiers interbancaires en utilisant une clé USB pour communiquer avec les logiciels de l'Unca installés sur d'autres équipements informatiques.
- c) Les services de la Carpa procèdent périodiquement au rapprochement bancaire manuellement à partir de relevés d'opérations « papier » et par ailleurs transmettent les ordres de virements débiteurs par l'intermédiaire d'une clé USB et/ou sous forme d'un ordre « papier », dans ce cas vous pourrez continuer d'exploiter cette solution avec l'accord de votre banque.

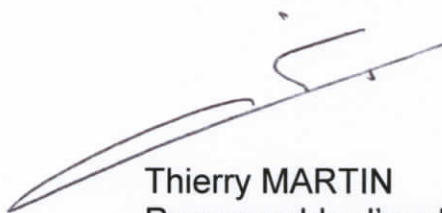
Nous sommes à votre disposition pour toute précision technique en matière d'échanges des données avec nos logiciels.

Cette évolution technologique peut être l'occasion d'envisager, si ce n'est déjà le cas, d'exploiter la fonction de rapprochement bancaire par intégration de fichiers, c'est-à-dire le rapprochement automatique.

En effet, cette fonctionnalité est mise à la disposition de vos services dans les logiciels Gestion et comptabilité des managements de fonds (Gcmf), Gestion et comptabilité des séquestres Carpa (Gcsc) et Gestion et comptabilité des séquestres Ordre (Gcso).

Le département technique de l'Unca est à votre disposition pour tout complément d'information sur ce sujet.

Je vous prie de croire, madame le bâtonnier, monsieur le bâtonnier, madame le président, monsieur le président, en l'expression de mes sentiments dévoués.



Thierry MARTIN
Responsable d'exploitation